



Indorama Ventures Public Company Limited

Politique sur le traitement des actionnaires

(Approuvé par le Conseil d'Administration du No.4/2013 en date du 8 août 2013)

Politique sur le traitement des actionnaires

Il est de la politique de l'entreprise Indorama ("IVL") de traiter tous les actionnaires de façon équitable et juste. C'est la priorité des priorités de protéger les droits des actionnaires quel que soit leur actionnariat et les encourager à exercer leurs droits tels qu'ils sont énoncés dans les lois pertinentes.

Droits des actionnaires

En reconnaissant l'importance et les droits de tous les actionnaires telle que définie dans la Société de Politique de gouvernance d'entreprise, IVL reconnaît les droits légitimes de base des actionnaires de participer aux assemblées générales, le droit d'approuver les états financiers annuels de la Société, de désigner un mandataire pour participer et voter aux assemblées des actionnaires, le droit de vote pour la nomination ou la révocation de chaque administrateur, le droit de vote sur la nomination annuelle des auditeurs indépendants et de fixer les honoraires d'audit annuels, approuver le paiement du dividende annuel et le droit de voter sur diverses questions commerciales importantes telles que l'augmentation et la diminution des capitaux, la modification des statuts de l'association ou de la modification du mémorandum de l'association, fusion et acquisition, l'émission de titres de créance, etc

IVL encourage vivement les actionnaires à poser des questions sur les différents aspects de l'activité de la Société et à donner leur avis et recommandations au cours des réunions de l'assemblée des actionnaires et facilitera le processus pour les actionnaires d'envoyer des questions à poser lors des assemblées générales des actionnaires à l'avance.

Mis à part les droits fondamentaux des actionnaires ci-dessus, IVL souligne une divulgation et diffusion de l'information adéquate, précise, opportune et transparente pour les actionnaires longtemps à l'avance.

Traitement équitable des actionnaires

En reconnaissant l'importance du traitement équitable des actionnaires, le conseil d'administration a mis en place une politique de gouvernance d'entreprise basée sur les droits des actionnaires et l'égalité et le traitement équitable de tous les actionnaires, et assure les tâches suivantes:

1. Afin de promouvoir la bonne gouvernance, IVL fournira toujours aux actionnaires l'occasion avant les assemblées d'actionnaires, de proposer les questions pour les mettre à l'ordre du jour, présenter des questions sur les affaires ou les états financiers et aussi l'occasion de proposer des candidats qualifiés sans caractéristiques interdites pour l'élection des administrateurs à l'assemblée générale des actionnaires. Les critères et le processus de proposer l'ordre du jour et les candidats qualifiés seront proposés aux actionnaires par l'information du système de diffusion de la Bourse de Thaïlande et par le site web de la Société

2. IVL tiendra des réunions des actionnaires à un endroit accessible à tous et assurera un processus d'enregistrement facile.

3. IVL veillera à ce que les assemblées générales soient menées de manière transparente et de manière efficace et il sera donné aux actionnaires l'occasion et le temps adéquat de poser leurs questions.

4. Aucun nouvel ordre du jour ne sera proposé à l'assemblée autre que l'ordre du jour soumis aux actionnaires.

5. Dans le cas où un actionnaire ne pourrait pas participer à la réunion des actionnaires en personne, IVL fournira la possibilité de désigner des mandataires pour y assister. Les mandataires peuvent être tout administrateur indépendant ou une personne nommée par les actionnaires à participer à la réunion et voter au nom des actionnaires. À cet égard, les formulaires de procuration appropriés seront distribués.

6. Les bulletins de vote seront utilisés pour voter pour chaque point de l'ordre. IVL scannera électroniquement les bulletins de vote et proclamera les résultats du vote pour chaque point de l'ordre au cours de la réunion.

La numérisation des bulletins de vote et la proclamation des résultats se feront sous la supervision d'un actionnaire bénévole nommé au début de la réunion et par un conseiller juridique. Tous les bulletins de vote seront conservés par la Société à titre de référence pour une période de cinq ans.

7. Afin d'éviter l'utilisation d'une information privilégiée, IVL a une politique interne pour superviser l'utilisation d'informations privilégiées et la négociation de titres par les administrateurs, dirigeants et employés et veillera à ce que les lignes directrices énoncées dans la politique soient strictement respectées.